



Pyrénées-Atlantiques

## **Déclaration liminaire du CDEN du 01/03/2022**

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent...

Après 2 ans de pandémie, pendant que l'école souffre d'un manque de moyens matériels et humains criant, l'éducation nationale dévoile des cartes scolaires inadmissibles où il est clair que la rentabilité prime sur l'intérêt de l'enfant.

Comment accepter des classes surchargées, des postes supprimés, des dotations horaires réduites à peau de chagrin, des classes ou divisions fermées... ?

Nous ne pouvons pas!!!

Cette situation est intolérable et nous sommes consternés de ne pas être écoutés, ni entendus.

La rentrée 2022 ne s'annonce pas complexe, mais catastrophique.

Aucune fermeture de classes et aucune classe avec des effectifs dépassant 20 élèves ne doit être tolérée dans le premier degré.

Si l'éducation nationale permet des offres d'apprentissages élargies, elle se doit de donner les moyens aux élèves et aux enseignants pour que ces apprentissages soient à la hauteur de ce que nous pouvons attendre dans le second degré.

Après cette crise sanitaire sans précédent, où la souffrance des élèves, des personnels et des parents est de plus en plus palpable, le gouvernement doit recruter suffisamment pour un service d'éducation public de qualité.

Pour cette saison 2022 de la DHG, le recours en hausse aux heures supplémentaires, n'a pour objectif déguisé que de masquer la suppression de nombreux postes, alourdissant considérablement la charge de travail des enseignants et donc les risques d'absences non remplacées puisque les brigades de remplaçants sont réduites drastiquement. De même, le partage de services sur plusieurs établissements dans nos zones rurales complique l'exercice du métier. Une meilleure qualité d'apprentissage ne sera possible que si les moyens matériels et humains sont au rendez-vous !

Cette année encore, nous nous opposerons à la proposition de carte scolaire et ne pouvons pas cautionner des dotations insuffisantes qui nuisent à nos élèves durablement et assombrissent leur avenir.

Conseil Départemental des Parents d'Élèves (C.D.P.E.) F.C.P.E. Pyrénées-Atlantiques

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Siège départemental : 8 rue Carnot Complexe de la République - 64000 PAU - Tél : 05 59 92 00 15

Antenne de Bayonne : 49 rue Daniel Argote 64100 BAYONNE Tél.: 05 59 50 18 33

- e-mail : [siege@fcpe64.org](mailto:siege@fcpe64.org)

